

LES TEMOINS ET LES TEMOIGNAGES AU PROCÈS DE CANONISATION DE DAUPHINE DE PUIMICHEL (1363)

Dauphine de Puimichel, épouse d'Elzéar de Sabran, comte d'Ariano, est aujourd'hui bien connue grâce aux travaux de Jacques Cambell et d'André Vauchez. Le premier, après avoir édité en 1963 la *Vie occitane* de cette sainte¹, a publié en 1978 son procès de canonisation, procès qui s'est déroulé du 15 mai au 18 octobre 1363, à Apt et à Avignon, trois ans seulement après sa mort². Le second a étudié, grâce à ce procès, les aspects caractéristiques de la sainteté de Dauphine et de son époux, Elzéar³. A travers les récits des soixante-huit témoins interrogés se dessine le portrait d'une noble dame provençale qui réalisa malgré son mariage et jusqu'à sa mort son idéal de virginité. Devenue veuve en 1323, elle mena une vie de pauvreté et de réclusion d'abord dans le royaume de Naples puis en Provence, à Apt et dans le village voisin de Cabrières d'Aigues où elle se retira à la fin de sa vie. La richesse de ce document et la masse d'informations qu'il apporte (le manuscrit dépasse

1. J. CABELL, *Vies occitanes de saint Auzias et de sainte Dauphine*, Rome, 1963.

2. J. CABELL, *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel, comtesse d'Ariano*, Turin, 1978.

3. Cf. A. VAUCHEZ, « Aux origines de la *Fama sanctitatis* d'Elzéar (†1323) et de Dauphine de Sabran (†1360) : le mariage virginal », dans *Le peuple des saints. Croyances et dévotions en Provence et Comtat Venaissin des origines à la fin du Moyen Âge*, Académie de Vaucluse, Avignon, 1987, p. 153-163; *Id.*, « La religion populaire dans la France méridionale au XIV^e siècle, d'après les procès de canonisation », dans *La religion populaire en Languedoc du XIII^e siècle à la moitié du XIV^e siècle*, *Cahiers de Fanjeaux*, n° 11, Toulouse, 1976, p. 91-107.

deux cents feuillets et sa transcription couvre 548 pages dans le texte édité) permettent de l'ouvrir à nouveau pour l'examiner à un autre point de vue que précédemment, et rechercher non pas ce qu'il nous fait connaître de Dauphine et de son entourage, mais la façon dont il nous le fait connaître. Il s'agira donc ici d'étudier les différents témoignages du procès en recherchant comment les informations ont été obtenues, comment les témoins apportent des éléments de corroboration de leur récit, sur quels points les renseignements sont les plus fournis, ce qui permettra de voir non seulement comment se constituait un témoignage au XIV^e siècle, mais aussi dans quelle mesure ces témoignages peuvent être considérés comme fiables pour connaître Dauphine. L'interrogation portera essentiellement sur les cinquante premiers des quatre-vingt-onze articles du procès. Ces articles concernent en effet la vie de Dauphine alors que les autres se rapportent aux miracles réalisés pendant la vie de la sainte ou après sa mort. On peut les répartir en cinq ensembles. D'abord l'article premier qui résume en quatre points la *fama sanctitatis* de Dauphine : elle demeura vierge jusqu'à sa mort, mena une sainte vie, fit des miracles pendant son existence et après sa mort. Les articles deux à huit évoquent les parents de la sainte, la naissance de sa vocation de virginité, puis son mariage avec Elzéar sous la pression de ses oncles, après la mort de ses parents. Les articles neuf à dix-neuf exposent la façon dont fut réalisé et vécu ce mariage virginal, associé à une activité de pénitence et d'abstinence. Ce mariage dura quelques années puis la mort de son époux, qu'elle aurait connue par une révélation divine, détermina Dauphine à se vouer à Dieu. Les articles suivants, vingt à quarante-trois, évoquent la mise en pratique du vœu de pauvreté et de dévotion à Dieu : Dauphine vend tous ses biens au profit des pauvres, parcourt les rues en demandant la charité, multiplie les prières et les exercices dévots, supporte la maladie. En même temps, elle amène ceux qui la rencontrent à changer de vie et ramène la paix entre les adversaires. Elle bénéficie de charismes : connaissance divine, don de claire-vue, manifestations lumineuses. Une dernière partie enfin regroupe les articles quarante-quatre à cinquante : ils décrivent la sainte mort de Dauphine à l'âge d'environ soixante-dix-huit ans : elle prédit sa mort prochaine, supporte stoïquement la maladie, affronte la mort sans la craindre en multipliant les pratiques de piété. Des manifestations surnaturelles se produisent au moment de sa mort : des sons mélodieux d'origine divine sont entendus et ses pieds demeurent souples après sa mort, ce qui amène plusieurs prostituées à se convertir.

Sur ces articles, témoignent soixante-huit personnes. Trente d'entre elles ne portent témoignage que sur les miracles. Il en reste donc trente-huit pour nous informer sur la vie de Dauphine. De qui s'agit-il ? Le groupe le plus nombreux, qui comprend dix-huit personnes (quinze femmes et trois hommes), est fourni par les représentants de la noblesse locale, c'est-à-dire le milieu dont était originaire Dauphine. On y trouve des parents de celle-

ci : sa cousine Marie d'Evenos, mariée à Guiraud de Simiane, son cousin Guillaume de Barras, des parents d'Elzéar également : son neveu Jean de Sabran, Catherine et Tiburge de Sabran, enfin des membres de grandes familles provençales comme Roseline et Tiburge d'Agout. Les suivantes⁴ de ces grandes dames témoignent aussi : Douceline Paumier, Catherine Crimellier et surtout Bertrande Barthelemy qui fut la compagne de Dauphine pendant de longues années. Les autres laïcs non nobles sont peu nombreux : en majorité des bourgeois d'Apt. De leur côté, les hommes d'Église sont au nombre de neuf. On y trouve trois franciscains : Giraud Raybaud, convers au couvent des Frères Mineurs d'Apt, Isnard Ris, qui fut confesseur de Dauphine pendant sept ans et Bertrand Joubert, gardien du couvent d'Apt. Les séculiers, de leur côté, sont soit des grands personnages comme le cardinal Anglic Grimoard ou Philippe de Cabassole, ancien évêque de Cavaillon, soit des ecclésiastiques locaux comme Pierre Claude, curé de Viens, ou Durand André, chanoine d'Apt, qui fut le médecin et le principal confesseur de Dauphine. Évidemment les témoignages ne sont pas tous également documentés. Les plus riches émanent des familiers de Dauphine, comme les désigne le sommaire de l'enquête rédigé au même moment que le procès⁵. Il s'agit de huit hommes et trois femmes : pour les hommes nous trouvons les trois frères mineurs, les séculiers Durand André, Pierre Claude et Philippe Cabassole et deux laïcs : Guillaume de Barras et Guillaume Henri, maître rational de la cour de Provence. Les trois femmes sont Bertrande Barthélémy, Catherine du Puy, membre de la noblesse locale, et Catherine Giraud, abbesse du monastère Sainte-Catherine d'Apt. Plus précisément, quatre témoins répondent sur tous les articles ou presque : Giraud Raybaud, Bertrand Joubert, Durand André et Bertrande Barthélémy⁶. Viennent ensuite Catherine du Puy (21 articles), Philippe Cabassole (11 articles), Isnard Ris (10 articles), Pierre Claude (7 articles), Marie d'Evenos (5 articles), Guillaume de Barras (5 articles), Guillaume Henri (4 articles),

4. Le terme employé pour les désigner est *socia* alors que les compagnes nobles sont désignées par le mot *familiaris*. Le mot *socia* reste cependant ambigu.

5. Publié par J. CAMBELL, *Enquête pour le procès (...), op. cit.*, p. XXIX-XXX. Cet ouvrage sera désormais désigné par l'abréviation *Procès*.

6. On note cependant que ces témoins, qui sont parmi les premiers interrogés, acceptent parfois de répondre sur des articles au sujet desquels en fait ils ne savent rien. Ainsi Giraud Raybaud ne sait rien sur les articles 37, 39, 41, 45, 46, 47, 50. Il ne répond donc que sur 43 articles. Bertrand Joubert ne se souvient plus de l'article 3. Il ne sait rien sur les articles 16, 44, 50. Au total, il témoigne sur 46 articles. Durand André ne répond rien sur les articles 22, 23, 41, 42, 43, 49. Restent donc 44 articles. Bertrande Barthélémy saute les articles 41, 49 et 50 et ne répond donc que sur 47 articles. A partir du témoin numéro cinq, Isnard Ris, les enquêteurs prennent l'habitude d'économiser des questions inutiles et ne demandent aux témoins de répondre que sur les aspects qu'ils connaissent. La formule utilisée est « *omissis aliis intermediis articulis de voluntate dicti producendis* », *Procès*, p. 107.

Catherine Giraud (4 articles). Tous les autres témoins ne répondent que sur un, deux ou trois articles⁷.

Il est intéressant de relever la façon dont les interrogatoires sont construits : le témoin commence par jurer sur l'Évangile de dire la vérité, puis on lui demande ce qu'il sait sur les articles. Après chaque affirmation, on lui demande comment il la connaît. Il répond soit qu'il a été présent lors du déroulement des faits, soit qu'il a entendu tel ou tel en parler. Trois précisions sont alors demandées : à quelle époque le témoin a été informé, en quel lieu, en présence de quelles personnes. Ce réseau de précisions permet de crédibiliser les dires du témoin et éventuellement de les vérifier en les comparant aux déclarations d'autres personnes.

Les témoins semblent avoir répondu de façon sincère. Lorsqu'ils ne savent rien sur une question, ils n'hésitent pas à le dire. Ils précisent souvent aussi qu'ils ne connaissent qu'une partie des faits mentionnés. On trouve ainsi fréquemment la formule « il ne se souvient pas d'avoir vu ou entendu le reste du contenu de l'article » ou « il dit qu'il ne sait rien sur le reste du contenu de l'article » ou encore « il n'a rien entendu sur le reste du contenu de l'article hormis ce qui est rapporté par la rumeur publique »⁸.

Essayons de voir comment ont été obtenues les informations sur les différentes parties de la vie de Dauphine. L'article un a suscité le plus grand nombre de témoignages : vingt-quatre personnes y ont répondu, mais le nombre d'observations personnelles est assez faible : treize seulement. Les renseignements obtenus sont donc en majorité de seconde main. Quatre-vingt un informateurs sont cités, dont soixante un ne le sont qu'une seule fois. Cet éparpillement est la preuve d'une assez large renommée de Dauphine trois ans après sa mort. La sainte elle-même n'est citée comme informatrice que sept fois, soit dans 6 % des mentions d'informateurs. C'est peu. Elle est dépassée par Gui de Cavaillon, un des familiers du couple (cité huit fois) et égale par Rostagne d'Agout, moniale au monastère Sainte-Croix d'Apt⁹. La seule autre personne à être citée plus de deux fois est Alayette de Puimichel, la demi-sœur de Dauphine, qui aurait certainement témoigné au procès si elle n'était pas morte peu avant celui-ci, elle est citée cinq fois.

Sur les articles deux à huit, c'est-à-dire sur la première période de la vie de Dauphine, les témoignages sont peu nombreux. Seuls les quatre familiers principaux répondent aux commissaires ainsi que Guillaume de Barras. Aucun

7. Il faut noter cependant que même s'ils ne répondent que sur un seul article, certains témoins parlent parfois d'abondance. C'est surtout le cas lorsqu'ils répondent sur l'article un qui est un article de synthèse. Ainsi le témoignage d'Alayette de Mélan, veuve d'un drapier d'Apt, sur cet article couvre huit pages de l'édition : témoin 31, p. 429-438.

8. Ex : *Procès*, p. 257, p. 336, p. 182 etc.

9. Elle est citée comme *monialis et consocia dicte domine Dalphine* par Durand André, *Procès*, p. 249.

d'entre eux, sauf Guillaume de Barras, n'a connu Dauphine pendant cette période¹⁰ et ils sont renseignés presque uniquement par autrui¹¹. C'est en fait la sainte qui est leur principale informatrice : elle est citée dix-neuf fois sur quarante-six mentions d'informateurs. À côté, une autre informatrice paraît importante, c'est Alayette, la demi-sœur de Dauphine (citée neuf fois). Elle est citée par Bertrande Barthélémy, pour chaque article, au même titre que Dauphine. Les autres informateurs sont des membres de la famille du couple¹², des membres de la noblesse locale¹³, des religieux¹⁴.

Les articles neuf à dix-neuf évoquent la vie maritale de Dauphine jusqu'à la mort de son époux et sa décision de se consacrer à Dieu. Cette partie de sa vie a suscité davantage de témoignages : aux familiers précédents s'ajoutent cinq autres personnes : Marie d'Evenos, Pierre Claude, Isnard Ris, Anglic Grimoard et Philippe de Cabassole. À treize reprises, les témoins affirment apporter un témoignage personnel¹⁵. C'est là une différence importante par rapport à la période précédente; elle s'explique aisément par une plus grande proximité temporelle. Pourtant, ici encore, la principale informatrice est Dauphine : elle est citée trente-sept fois sur quatre-vingt-douze références à des informateurs, soit dans 40 % des cas. À côté, sa demi-sœur, Alayette de Puimichel reste une informatrice importante, elle est citée neuf fois, mais deux autres personnes ont renseigné abondamment les témoins : Rostagne d'Agout, moniale au monastère Sainte-Croix d'Apt, citée six fois, et surtout Gui de Cavaillon, cité dix fois. Gui de Cavaillon a été un des familiers d'Elzéar et de Dauphine. Il a séjourné avec eux à Naples de 1319 à 1323 puis a été dans l'entourage de Dauphine en 1326, 1331, 1333, 1342, 1350-59. Quant à Bertrande Barthélémy, la fidèle compagne, si elle affirme à quatre reprises avoir été témoin personnel, elle n'est citée par les autres témoins que trois fois. Quelques divergences apparaissent cependant entre les témoins à propos de la durée du mariage virginal et certains n'hésitent pas à contredire

10. Bertrande Barthélémy est, parmi les témoins, la personne qui a vécu le plus longtemps avec la sainte et le plus précocement. Comme elle l'affirme dans sa déclaration sur l'article un, elle a vécu quarante-sept ans avec Dauphine : dix ans alors que Elzéar était encore vivant et trente-sept ans ensuite, ce qui correspond aux années 1313-1323 et 1323-1360. Elle a donc connu Dauphine treize ans après son mariage. Cf. *Procès*, p. 305. Giraud Raybaud a connu Dauphine en 1333 (*Procès*, p. 163), Bertrand Joubert en 1348 (*Procès*, p. XXIX), Durand André en 1350 (*Procès*, p. XXIX et p. 247) et Guillaume de Barras en 1318 (*Procès*, p. XXX).

11. Seul Guillaume de Barras présente un témoignage personnel au sujet d'un point de l'article 5 : il a vu Dauphine en possession de son héritage après la mort de ses parents jusqu'à ce qu'elle vende ses biens, *Procès*, p. 461-462.

12. Guillaume de Sabran, oncle d'Elzéar, Jean et François de Barras, oncles de Dauphine, Guiraud de Simiane.

13. Plusieurs membres de la famille d'Agout : Foulque, Isnard, Rostagne, ainsi que Raymond I^{er} des Baux, Bertrand de Marseille.

14. Pierre Alphand, O. F. M., qui tient lui-même ses informations de Dauphine, *Procès*, p. 164.

15. Ce qui représente 12 % des références à la source d'information.

les enquêteurs. L'article onze déclare en effet que ce mariage a duré vingt-sept ans¹⁶. Cinq personnes témoignent à ce sujet : Durand André n'émet aucune opinion, Bertrand Joubert confirme l'article mais dit qu'il n'a pas entendu que ce mariage ait duré vingt-sept ans¹⁷, Guillaume de Barras déclare qu'il a vu les deux époux mariés pendant un certain nombre d'années mais ne se souvient plus du chiffre exact¹⁸. Deux autres témoins en revanche donnent une autre réponse : Giraud Raybaud, informé sur ce point par Gui de Cavillon, dit que, selon lui, le mariage a duré vingt-quatre ans¹⁹ et Bertrande Barthélémy précise encore cette durée : vingt-trois ans et huit mois²⁰.

Les articles vingt à quarante-trois évoquent la dernière période de la vie de Dauphine, après la mort de son mari. C'est, comme il est logique, la période la mieux documentée. Vingt témoins répondent sur l'un ou l'autre aspect de son existence à cette époque. On y retrouve sans surprise les quatre informateurs de base, qui répondent sur presque tous les articles, ainsi que les principaux familiers : Catherine du Puy répond sur seize articles, Philippe Cabassole sur huit, Isnard Ris sur sept, Pierre Claude sur quatre, Guillaume Henri sur trois. Les autres témoins ne répondent que sur un ou deux articles. L'article qui a suscité le plus de réponses est d'abord l'article trente-cinq : vingt réponses. Viennent ensuite, mais loin derrière, l'article vingt-cinq (douze réponses) et l'article vingt (sept réponses)²¹. Le nombre de réponses aux autres articles varie entre quatre et six.

Si on essaie de voir d'où provient, pour cette période, l'information des témoins, on note que les sources sont beaucoup plus nombreuses et les renseignements plus abondants. Rien que pour l'article trente-cinq, le procès nous fournit soixante-sept noms d'informateurs. Cet article déclare que Dauphine parlait souvent de Dieu à ceux qui la fréquentaient et les convertissaient à une meilleure vie. Dans dix-sept cas, le témoin a lui-même entendu les paroles de Dauphine et a éprouvé sur lui-même leur effet bénéfique. Beaucoup indiquent, comme les y incitent les enquêteurs, que d'autres ont éprouvé ces mêmes effets et donnent leurs noms. Ceux qui reviennent le plus souvent sont ceux du drapier Barthélémy de Pertuis et de son épouse Béatrice, de Galbos Bot, noble veuve d'Apt, d'Aisselène d'Apt, abbesse du monastère Sainte-Croix d'Apt, de

16. *Procès*, p. 37.

17. *Procès*, p. 213.

18. *Procès*, p. 462.

19. *Procès*, p. 166 : *salvo quod non audivit quod matrimonium duravit per XXVII annos sed, ut sibi videtur, audivit a domino Guidone de Cavallone in loco Ventabrenno quod duravit XXIV annis*. Il confirme cette affirmation à propos de l'article quatorze, p. 149.

20. *Procès*, p. 316 : *audivit a dicta domina Dalphina et Alasacia, sorore sua, predicta, quod matrimonium inter dictos conjuges duravit per XXIII annos et VIII menses*. Elle reprend la même affirmation à propos de l'article quatorze en contestant le chiffre de vingt-sept, *Procès*, p. 318.

21. L'article 20 indique que Dauphine a vendu tous ses biens et en a donné l'argent aux pauvres.

Roseline d'Agout, d'Huguette du Puy, de Bertrand Joubert. Les déclarations sont souvent longues et développées et il n'y a pas de discordance entre elles.

L'article vingt-cinq indique que Dauphine allait souvent mendier dans les rues et se réjouissait des l'humiliation et des moqueries ainsi entraînées. Sur les douze témoins, huit ont été témoins personnels et donnent des détails précis qu'ils sont souvent seuls à connaître. Les paroles de Dauphine qu'ils rapportent concordent tout à fait. D'autres témoins incluent d'ailleurs des indications sur ce point dans leur déposition sur l'article un²². Ce comportement de Dauphine, poursuivi pendant de nombreuses années, était évidemment largement commenté en Provence, objet de scandale pour les uns et d'admiration pour les autres.

A côté de ces articles qui ont suscité un afflux de témoignages, les autres articles ont des sources d'information plus réduites. C'est le cas en particulier pour les articles qui font allusion à un fait précis, contrairement à ceux qui évoquent une conduite permanente de Dauphine. Un bon exemple en est constitué par l'article quarante-deux qui dit qu'au moment où meurt loin d'elle son ami Raymond d'Agout, Dauphine connaît l'événement par une révélation divine et se met à dire l'office des morts. Cinq personnes répondent sur ce point : Giraud Raybaud, Bertrand Joubert, Durand André, Bertrande Barthélémy et Catherine du Puy. Giraud Raybaud dit tenir l'information de Bertrand Joubert²³. Ce dernier, interrogé à son tour, déclare qu'il a été informé par Catherine du Puy²⁴ et celle-ci affirme qu'elle a bien vu et entendu ce qui est dit dans l'article²⁵. Durand André, de son côté, dit qu'il ne sait rien sur cet article et enfin Bertrande Barthélémy dit qu'elle a été informée par Huguette du Puy²⁶. Ce point est confirmé par Catherine du Puy car, interrogée sur les personnes présentes au moment où Dauphine prononça les paroles en question, elle cite sa sœur Huguette²⁷. Il y a donc deux sources d'information seulement, l'une indirecte puisque Huguette, morte peu avant le procès, n'a pas témoigné, l'autre directe grâce à Catherine. Dans l'ensemble, les déclarations de Bertrande et de Catherine concordent mais divergent sur la date : huit ans auparavant pour Bertrande, sept ans pour Catherine.

Par ailleurs, l'évolution constatée pour les articles neuf à dix-neuf se poursuit : le pourcentage des cas où le témoin affirme qu'il a vu ou entendu lui-même les faits sur lesquels porte l'interrogation augmente sensiblement : 20 %

22. Ainsi, par exemple, le témoin 21, Aycard Bot, *Procès*, p. 378.

23. *Procès*, p. 188.

24. *Procès*, p. 237.

25. *Procès*, p. 405.

26. *Procès*, p. 339.

27. *Procès*, p. 406.

de toutes les références. En revanche Dauphine ne figure que trente-trois fois parmi les informateurs, soit seulement 12 % des références. Parmi ceux-ci, Bertrande Barthélémy se détache avec vingt-quatre citations. Cela s'explique bien si on examine les propres déclarations de celle-ci : elle affirme avoir été témoin personnel quinze fois, ce qui est le chiffre maximum en ce domaine. En second arrive Nicolas Loarenc, le procureur de la cause. Il a été auparavant notaire à Apt et a bien connu la sainte après son retour en Provence. Il est cité dix-huit fois. On retrouve ensuite sans surprise les parentes ou les compagnes de Dauphine : sa demi-sœur Alayette (citée onze fois), les sœurs Catherine et Huguette du Puy (la première citée neuf fois et la seconde sept fois)²⁸. En revanche, Gui de Cavaillon n'est plus un informateur privilégié pour cette partie de la vie de Dauphine tandis que les hommes d'Église qui entourent de plus en plus celle-ci apportent davantage de renseignements, notamment Durand André et surtout Isnard Ris. Le dernier point à noter pour cette période est la diversification des informateurs : certains n'apparaissent qu'une seule fois, pour donner un détail précis. De façon générale, on peut dire que les témoignages sur cette période concordent malgré quelques erreurs de détail ou quelques contradictions.

Les articles quarante-quatre à cinquante sont relatifs à la mort de Dauphine et aux manifestations surnaturelles qui l'accompagnèrent. Un article, le quarante-neuvième, a suscité beaucoup plus de réponses que les autres : onze réponses. Il concerne un miracle qui semble avoir impressionné les assistants : des sons mélodieux furent entendus dans la nuit qui précéda l'enterrement de la sainte à Apt, le 26 novembre, alors qu'aucun musicien ne jouait à ce moment-là²⁹. Sur les onze personnes qui témoignèrent à ce sujet, trois sont des hommes et huit sont des femmes. Deux des hommes sont des témoins indirects : Giraud Raybaud qui tient son information de Bertrand Joubert et ce dernier qui a été informé par Marie d'Evenos et Guiraud de Simiane. Le troisième, le bourgeois d'Apt, Louis Manent, est un témoin direct, comme le sont les huit femmes : Marie d'Evenos et ses suivantes, Douceline Paumier et Catherine Crimellier, trois moniales du couvent de Sainte-Catherine d'Apt : Mabelle Raymond, Catherine et Tiburge de Sabran, ainsi que Raynarde Laugier d'Apt et Alayette d'Escale, de Viens. On remarque que si le phénomène d'ensemble est bien le même (des sons mélodieux qui semblent provenir des airs sont entendus), dans le détail des divergences apparaissent. Les sons sont entendus par Marie d'Evenos et ses suivantes « d'avant le dîner jusqu'au milieu de la nuit »³⁰. Cela correspond à peu près au témoignage de

28. Huguette du Puy était déjà morte au moment du procès. Seule Catherine a donc témoigné.

29. *Procès*, p. 63.

30. *Procès*, p. 290-291.

Raynarde Laugier qui les a entendus pendant la nuit, alors qu'elle veillait le corps de Dauphine dans l'église Sainte-Catherine d'Apt mais Tiburge de Sabran les a entendus le soir, au moment de l'office, puis au milieu de la nuit, le lendemain matin avant l'aurore, et enfin au moment où le corps était sorti de l'église³¹. Mabelle Raymond les entend au matin du 27 novembre, lorsque le corps est encore dans l'église³² tandis qu'Alayette d'Escale les situe lorsque le corps est sorti de l'église et est transporté dans l'église des Frères Mineurs³³. Que conclure de ce faisceau de témoignages dont il n'y a pas de raison, à priori, de mettre en doute la sincérité ? Qu'un phénomène acoustique s'est bien produit à ce moment-là mais de façon intermittente. L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il était causé par le vent.

Les autres articles n'obtiennent que quatre à six réponses. Nous retrouvons encore au premier plan les quatre témoins de base ainsi que Catherine du Puy qui, c'est à noter, dépasse ici Bertrande Barthélémy quant au nombre de réponses : sept articles contre cinq³⁴. L'étude des informateurs donne les résultats suivants : Dauphine n'est donnée comme informatrice que quatre fois sur quarante-quatre : uniquement sur l'article quarante-quatre où elle révèle sa mort prochaine. Pour les autres articles, qui concernent l'agonie de la sainte et des faits surnaturels survenus après sa mort, les témoignages personnels ont de loin la première place : trente et un, soit 49 % du total. De ce fait, les informateurs sont peu nombreux, les plus cités étant Marie d'Evenos, Bertrand Joubert, Nicolas Loarenc et Guiraud de Simiane.

La structure de l'information qui se dégage de cette étude est finalement très logique : pour les périodes anciennes, c'est Dauphine elle-même qui est la principale source d'information car peu de témoins l'ont connue à ce moment-là et leurs informateurs ne semblent pas non plus très documentés à ce sujet, puis les témoignages personnels se multiplient au fur et à mesure qu'on avance dans le temps. Un autre point est manifeste : le rôle des principaux familiers apparaît essentiel quelle que soit la période envisagée. Il est donc intéressant de voir de plus près leurs dépositions.

Le témoin numéro quatre, le convers franciscain Giraud Raybaud, est âgé de soixante-dix ans lors du procès. Ses souvenirs remontent à cinquante ans ou environ selon ses dires. Il a vécu dans l'entourage de Dauphine au royaume de Naples puis en Provence, après son retour de Naples. Il a été témoin personnel onze fois et rapporte une information fournie par

31. *Procès* p. 496-498. Une autre moniale, Catherine Alméras, qui a entendu le même son toute la nuit, lui dit que ce sont les anges qui se réjouissent de recevoir l'âme de Dauphine, *Procès*, p. 497.

32. *Procès*, p. 499-500.

33. *Procès*, p. 492.

34. Bertrande Barthélémy ne témoigne pas sur les articles 49 et 50.

autrui quatre-vingt et une fois. Les informateurs dont il se souvient sont vingt-deux, parmi lesquels Dauphine (citée seize fois), Bertrande Barthélémy (citée six fois), Gui de Cavaillon (cité cinq fois), Alayette de Puimichel (citée quatre fois), mais aussi un certain nombre de frères mineurs dont se distinguent Bertrand Joubert (cité six fois) ainsi que Pierre Alphant, Isnard Ris, Albert Manent, François de Meyronnes, Guillaume Hospitalier... Au total vingt-cinq renseignements sont transmis par un frère mineur et on peut noter aussi que parmi les personnes présentes lors de la transmission des informations, on trouve une trentaine de franciscains. Sa mémoire paraît d'ailleurs solide sur ce dernier aspect de l'interrogation : sur quarante-trois articles, il n'a oublié le nom des personnes présentes que sept fois. On peut donc dire que l'information de Giraud Raybaud provient principalement de trois sources : ses contacts personnels avec Dauphine, le milieu des familiers de celle-ci et enfin le milieu franciscain provençal.

Bertrand Joubert, gardien du couvent des frères mineurs d'Apt, témoin numéro sept, est âgé de soixante ans. Contrairement à Giraud Raybaud, il n'a connu Dauphine qu'en Provence et il n'a été informé à son sujet qu'à Apt et à Cabrières, exceptionnellement à Avignon. Il est donc tributaire d'autrui pour les années antérieures à 1343. Comme Giraud Raybaud, il a été onze fois témoin personnel mais rapporte soixante-neuf fois ce qu'on lui a dit. Ses informateurs sont au nombre de dix-sept, dont les principaux sont Dauphine (dix-huit mentions), Bertrande Barthélémy (onze mentions), Nicolas Loarenc (dix mentions). Viennent ensuite Catherine et Huguette du Puy, Alayette de Puimichel, Isnard Ris, Marie d'Evenos. Le milieu franciscain apparaît ici nettement moins représenté que celui des familiers laïcs : sept à huit mentions contre une trentaine. En ce qui concerne les personnes présentes lors de son information, il a beaucoup moins de souvenirs que Giraud Raybaud : sur quarante-six articles, il a oublié le nom des présents trente fois.

Durand André, témoin numéro huit, âgé de quarante-cinq ans, chanoine d'Apt, médecin et confesseur de Dauphine, a vécu près d'elle une dizaine d'années, entre 1350 et 1360, et a assisté à ses derniers instants. Les lieux où il a puisé ses informations sur elle sont donc, comme pour le témoin précédent, uniquement provençaux : surtout Apt et Cabrières et plus exceptionnellement Avignon, Ansouis et Carpentras. Durand André note les renseignements fournis par quinze personnes auxquels il ajoute dix-neuf fois son témoignage personnel, soit, au total soixante-dix références dont cinquante-et-une émanent d'autrui. Au premier rang, Dauphine (citée vingt et une fois), puis Rostagne d'Agout, (dix mentions). En revanche, les compagnes habituelles de la sainte, Alayette de Puimichel, Bertrande Barthélémy, Catherine et Huguette du Puy, sont ici des informatrices peu sollicitées : six fois en tout alors qu'elles le sont vingt-trois fois par Bertrand Joubert. Par rapport aux deux

Franciscains, Durand André apparaît à la fois comme un témoin nettement plus extérieur et comme quelqu'un qui a bénéficié d'une importante familiarité personnelle avec Dauphine. C'est celui dont le pourcentage d'informations provenant directement de la sainte (par observation personnelle et par les paroles de celle-ci) est le plus fort : 57 %³⁵. Le contexte de son information est cependant assez flou car il ne se souvient plus des présents dans vingt cas.

Bertrande Barthélémy, qui est interrogée en quatorzième position, affirme être âgée de plus de soixante ans. Elle a vécu près de Dauphine pendant quarante-sept ans et est donc entrée à son service toute jeune fille³⁶. Les lieux où elle a obtenu ses informations ou fait ses propres constatations sont donc variés et plus nombreux que pour les témoins précédents : divers endroits du royaume de Naples, puis d'autres lieux en Provence. À côté d'Apt et de Cabrières, Bertrande cite Aix, Avignon, Ansois, Puimichel. De même, les informateurs qui l'ont renseignée sont plus nombreux également : vingt-huit personnes, auxquelles elle ajoute vingt-cinq témoignages personnels. Au total, Bertrande Barthélémy cite quatre-vingt-douze fois sa source d'information, information qui provient soixante-sept fois d'autrui. Comme pour les témoins précédents, Dauphine est la source d'information de base (dix-neuf mentions), puis vient sa demi-sœur Alayette (douze mentions). Les autres informateurs n'interviennent qu'une ou deux fois. On y retrouve les deux groupes caractéristiques : la noblesse locale (à laquelle s'ajoute ici le milieu curial napolitain) et le milieu franciscain. Mais si on ajoute les souvenirs personnels aux révélations faites par Dauphine, on remarque que presque la moitié des informations de Bertrande provient de la fréquentation directe de la sainte. C'est l'un des plus forts pourcentages obtenus parmi les témoins et il s'avère donc que Bertrande Barthélémy est, avec Durand André, un des témoins vraisemblablement les plus fiables parmi les personnes interrogées³⁷, avec l'avantage, pour elle, d'avoir connu Dauphine pendant un temps beaucoup plus long. Sa bonne mémoire est confirmée par le souvenir qu'elle a gardé des personnes présentes : elle n'a oublié totalement leur nom que cinq fois.

Un dernier témoignage paraît intéressant à analyser, celui de Catherine du Puy, car elle a répondu sur vingt-trois articles, en fait presque tous à partir du vingt-cinquième. Elle est nettement plus jeune que les témoins pré-

35. Les pourcentages sont les suivants pour les autres témoins : Giraud Raybaud : 33 %, Bertrand Joubert : 36 %, Bertrande Barthélémy : 47 %, Catherine du Puy : 42 %.

36. Ses souvenirs sur Dauphine remontent même à un âge plus précoce puisqu'elle déclare avoir entendu parler de sa réputation de sainteté cinquante ans avant le procès, donc alors qu'elle n'avait qu'un peu plus de dix ans. Cf *Procès*, p. 312 et P. AMARGIER, « Dauphine de Puimichel et son entourage au temps de sa vie aptésienne (1345-1360) », dans *Le peuple des saints (...), op. cit.*, p. 118.

37. C'est ce que pensent aussi P. CAMBELL (*Procès* p. XXXV) et P. AMARGIER (art. cité, p. 118-119).

cédents car elle n'a que trente-cinq ans en 1363. Elle fréquente Dauphine à partir de 1342, d'abord de façon irrégulière puis continûment à partir de 1350³⁸. Son information est donc uniquement provençale. Elle est renseignée par vingt-deux personnes et relate ses observations personnelles seize fois, soit en tout cinquante-quatre mentions d'informations. La sainte en est l'origine sept fois mais c'est surtout le milieu des familiers, et notamment le milieu féminin, qui fournit le plus de renseignements grâce notamment aux déclarations de Bertrande Barthélémy et d'Alayette de Puimichel. Comme Bertrande Barthélémy, elle a une très bonne mémoire du contexte de son information : pour les vingt-trois articles sur lesquels elle témoigne, elle cite toujours les personnes présentes.

Ces cinq témoins, s'ils ont tous bien connu Dauphine, se différencient donc essentiellement par l'origine des informations provenant d'autrui.

En conclusion, il faut retenir que les commissaires ont mené une enquête consciencieuse et que leur grille de questions a été assez efficace pour obtenir une riche moisson de renseignements. En ajoutant les témoignages personnels et les informations de seconde main, c'est un ensemble de plus de trois cents témoignages sur la vie et la mort de Dauphine qui ont été recueillis. Certes, il ne faut pas oublier que les questions posées aux témoins ont été préparées de façon à mettre en valeur la sainteté de Dauphine et que ceux-ci sont tous favorables mais leur sincérité paraît réelle. Ils n'hésitent pas parfois à contredire les enquêteurs et reconnaissent que, sur certains points, leur mémoire ou leur information est défaillante. Sur beaucoup d'aspects cependant, cette mémoire, même à plusieurs années de distance, semble solide.

Il ne faut pas oublier non plus que les dernières années de la sainte ont suscité davantage de témoignages que son enfance et les premières années de son mariage et que la base de l'information repose avant tout sur cinq personnes car la mort, peu avant le procès, d'Alayette de Puimichel et d'Huguette du Puy a privé les enquêteurs de deux témoins de grande valeur. Sur certains faits, il faut reconnaître que la source directe de l'information se réduit à une ou deux personnes. Ceci dit, le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel est un des plus précis et des plus détaillés des procès de canonisations menés à la fin du Moyen Âge et nous apprend beaucoup sur la transmission de la tradition orale³⁹.

Pierre André SIGAL

38. Cf. *Procès*, p. 387.

39. Sur ce thème, voir *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge*, Actes du XIII^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Aix-en-Provence, 1983.